



## 98647 - Ayant à travailler jusu'à l'aube, peut-il regrouper les deux prières de l'après-midi?

---

### question

Je suis un employé de la compagnie saoudienne Aramco. Je travaille selon un système de relève dans le district de Hardh. Mon travail dure 12 heures par jour et 7 jours par semaine, donc de 18h à 6h. J'ai du mal à accomplir les deux prières de l'après midi à l'heure et en public. M'est-il permis de les regrouper? Il faut savoir que j'habite à Djeddeh et je ne viens à Hardh que pour y travailler puis rentrer à Djeddah en fin de semaine. Je m'efforce à me réveiller pour accomplir la prière à l'heure mais je rate souvent la prière faite en public.

### la réponse favorite

Louange à Allah.

Premièrement, le devoir des travailleurs et les autres est d'accomplir les prières à l'heure conformément à la parole du Très-haut: « .... » (Coran,4:103) Allah le Très-haut a rendu hommage aux croyants que leurs occupations ne leur détournent pas de l'obéissance à Allah le Très-haut en disant: « .... » (Coran,24:37-38)

Vous devez vous réveiller à l'heure de la prière. Il faut utiliser les moyens qui vous y aident. Mais si, malgré tout, il vous arrive parfois de dormir à l'heure de la prière alors que vous teniez à vous réveiller et avez tout fait pour qu'il en soit ainsi, alors vous n'encourez rien.

Deuxièmement, celui qui voyage pour se rendre à un pays où il a l'intention de séjourner plus de quatre jours est assimilé aux résidents. Et il est tenu de faire la prière normalement. Aussi, ne lui est plus permis de regrouper les prières comme on le fait en voyage ou en présence d'autres excuses telles la maladie, la pluie battante et une grande difficulté. On a déjà parlé du sujet dans le cadre de la réponse donnée à la question n°[38079](#) .



Cela étant, quand vous croyez fortement que vous ne serez pas en mesure de vous réveiller à l'heure de la première prière de l'après-midi puisque cela vous sera pénible, il n'y a aucun inconvénient à ce que vous retardiez ladite prière pour le regrouper avec la prière suivante. Ceci ne se fait qu'en présence d'une difficulté énorme car il ne doit pas être érigé en norme.

Allah le sait mieux.